RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents Cathy Clerbaux, *Présidente* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Alain Wiard, Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Tristan Roberti, Benoît Thielemans, Jan Verbeke, *Échevin(e)s* ;
José Stienlet, Philippe Desprez, Martine Payfa, Véronique Wyffels, Guillebert de Fauconval, Didier Charpentier, Jos Bertrand, Martine Spitaels, Michel Kutendakana, David Leisterh, Michel Colson, Anne Spaak-Jeanmart, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Sandra Ferretti, Odile Bury, Roland Maekelbergh, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés Jean-Manuel Cisey, *Échevin(e)* ;
Jean-Marie Vercauteren, *Conseiller*.

Séance du 18.09.18

#Objet : Eglise Protestante - The International Protestant Church of Brussels - Compte de l'exercice 2017.#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes;
Vu le compte 2017 de l'Eglise Protestante « The International Protestant Church of Brussels » ;
Considérant qu'il se clôture en déficit pour un montant de 17.868,38 € ;
Vu l'Arrêté Ministériel du 28 mai 2018 approuvant le compte 2016 de ladite église ;
Vu l'Arrêté Ministériel du 25 avril 2018 approuvant le budget 2017 avec une modification de l'intervention communale de 19.375,50 € à répartir entre les communes d'Auderghem, Uccle et Watermael-Boitsfort ;
Considérant que la quote-part de la commune de Watermael-Boitsfort au budget 2017 de l'église protestante « The International Protestant Church of Brussels » de 3.512,18 € doit être inscrit au budget communal à l'article 790/435-01 ;
DECIDE :
D'émettre un avis favorable à l'approbation du compte 2017 de l'église protestante « The International Protestant Church ».
De verser pour le budget 2017 de ladite église la quote-part de la commune de Watermael-Boitsfort fixée à un montant de 3.512,18 € ;

La présente délibération sera transmise à l'Autorité de Tutelle conformément aux dispositions de l'ordonnance du 14 mai 1998 ainsi qu'à celles de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998 relatif à la transmission au Gouvernement des actes des autorités communales en vue de l'exercice de la Tutelle administrative tels qu'en vigueur à ce jour.

Le Conseil approuve le projet de délibération.
25 votants : 5 votes positifs, 1 vote négatif, 19 abstentions.
Non : Sandra Ferretti.
Abstentions : Olivier Deleuze, Anne Depuydt, Tristan Roberti, Jan Verbeke, José Stienlet, Philippe Desprez,

Martine Payfa, Véronique Wyffels, Cathy Clerbaux, Didier Charpentier, Jos Bertrand, Martine Spitaels, Michel Kutendakana, David Leisterh, Michel Colson, Anne Spaak-Jeanmart, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Odile Bury.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cathy Clerbaux

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 19 septembre 2018

Le Secrétaire communal,

Etienne Tihon

L'Echevin(e) délégué(e),

Alain Wiard